

PATRIMOINE

Vitraux de la cathédrale volés : une plainte pour recel déposée

ROUEN Une association de défense du patrimoine a déposé plainte pour recel de vol de vitraux médiévaux de la cathédrale Notre-Dame. Les faits remontent à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Les œuvres se trouvent actuellement dans des musées américains.

VIOLAINE GARGALA

Je m'insurge pour que le patrimoine, qui appartient à tout le monde, revienne en France», lance Philippe Machicote, président de l'association Lumière sur le patrimoine. Basée à Paris, celle-ci a déposé plainte mi-décembre auprès du procureur de la République de Rouen pour « recel de vol » de vitraux médiévaux de la cathédrale Notre-Dame de Rouen. L'affaire n'est pas récente puisque les disparitions remontent à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e. Si le vol est prescrit, ce n'est pas le cas du recel, indique le défenseur du patrimoine. Il appuie sa démarche sur le fait que les cathédrales et leurs biens appartiennent à l'État depuis 1789, et qu'ils sont donc « inaliénables et imprescriptibles », selon le code général de la propriété des personnes publiques.

« Je m'insurge pour que le patrimoine, qui appartient à tout le monde, revienne en France »

Philippe Machicote

L'association a déjà, en septembre 2023, porté plainte pour « vol » et « recel de vol » suite à la mise en vente aux enchères chez Sotheby's, en 2015, de deux vitraux retirés en 1862 de Notre-Dame-de-Paris.

LE RÉCIT D'UN ARCHÉOLOGUE

Si Philippe Machicote a eu connaissance de cette affaire, c'est parce que Jean Lafond, archéologue et historien de l'art, l'évoque dans un article paru en 1972 dans le *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*. Il y raconte avoir inventorié un dépôt de vitraux en 1911. Il les a ensuite placés dans des caisses et rangés à « l'agence des travaux ». Le Rouennais, spécialiste des vitraux, indique dans cet article écrit trois ans avant sa mort : « Je pensais les avoir sauvés, mais lorsqu'on ouvrit les caisses en 1931, à l'occasion d'une exposition d'art religieux ancien, on n'y trou-



Les vitraux volés avaient été déposés Photo Stéphanie PÉRON/Paris Normandie

va guère que des panneaux en lambeaux, de simples débris, quelques bordures et... des pierres», afin de faire croire par leur poids qu'elles étaient toujours pleines.

DANS TROIS MUSÉES AMÉRICAINS

Au fil des années, les œuvres sont transportées à Paris « et vendues sous le manteau, intégrant plus ou moins directement le marché de l'art », avance Philippe Machicote. Des vitraux se retrouvent dans des ventes aux enchères, partent aux États-Unis. Par exemple, parmi les morceaux recensés, un a été acheté en 1980 à la Glencairn Foundation par le Metropolitan Museum of Art de New York pour The Cloisters Collection, son département d'art médiéval. Auparavant, après avoir été dans les mains d'un particulier, il a été vendu aux enchères dans une

vente non cataloguée en 1923, détaille Philippe Machicote.

Aujourd'hui, six vitraux sont dans trois musées américains, indique Philippe Machicote : le Glencairn Museum de Bryn Athyn (Pennsylvanie), le Worcester Art Museum (Massachusetts), et le Metropolitan Museum of Art (New York). Des vitraux sont d'ailleurs visibles dans deux catalogues, accessibles en ligne, édités par le Metropolitan Museum of Art de New York en 1982 et en 2003. L'association est désormais en attente de la décision du procureur quant à la suite à donner à la plainte. Concernant la plainte pour Notre-Dame de Paris, elle a été classée sans suite mi-décembre « pour absence d'information ». Pour Rouen, Philippe Machicote a bon espoir car « il y a un témoignage de première main ».



Un panneau provenant de la verrière de la Légende des sept dormants d'Ephèse dans un catalogue du Worcester Art Museum Collection privée